

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 19 NOVEMBRE 2007

Date de convocation : 12 novembre 2007
Date d'affichage : 12 novembre 2007

Nombre de Conseillers en exercice : 14
PRESENTS : 10 VOTANTS : 11

L'an deux mil sept, le lundi 19 novembre à 20 h
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de
M. Georges MISSEREY Maire

Etaient présents : Mr LHERMITTE Yves, Mr COUSIN Daniel, Mme MAILLARD Colette, Mme LOZAIC Odette
Adjoints

Conseillers Municipaux : Mme MALBERT Annie, Mr THIEFRY Rémy, Mme LEJEUNE Claudine, Mr LEFEVRE
Guy, Mme BUSNEL Martine

Etait absent excusé : Mr BASSET François pouvoir à Mme MALBERT Annie

Etaient absents : Mme DAUTEUIL Valérie, Mr VIARGUES Stéphane, Mr FLECHE Ludovic

Secrétaire de séance : Mr LHERMITTE Yves

AUTOROUTE A 16

Suite au deux différentes participations au débat public, le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire, à l'unanimité des présents, **CONFIRME** son choix pour la solution de base A

DEMANDE que soit réalisé un échangeur sur l'autoroute A 16 à hauteur de la départementale 909, pour assurer un échange A 16 - N311, direction Paris sans passer par l'échangeur de la Croix-Verte et pour desservir les Communes situées au nord de la Croix-Verte.

Ainsi réalisé, l'autoroute A 16 pourrait desservir :

- l'ouest de la région parisienne par la 184
- l'est de la région parisienne par le prolongement de l'A 16 (tracé de base)
- Paris, par le RD 909, raccordé directement sur la N 301, sans passer par l'échangeur de la Croix-Verte, diminuant ainsi la complexité de celui-ci.

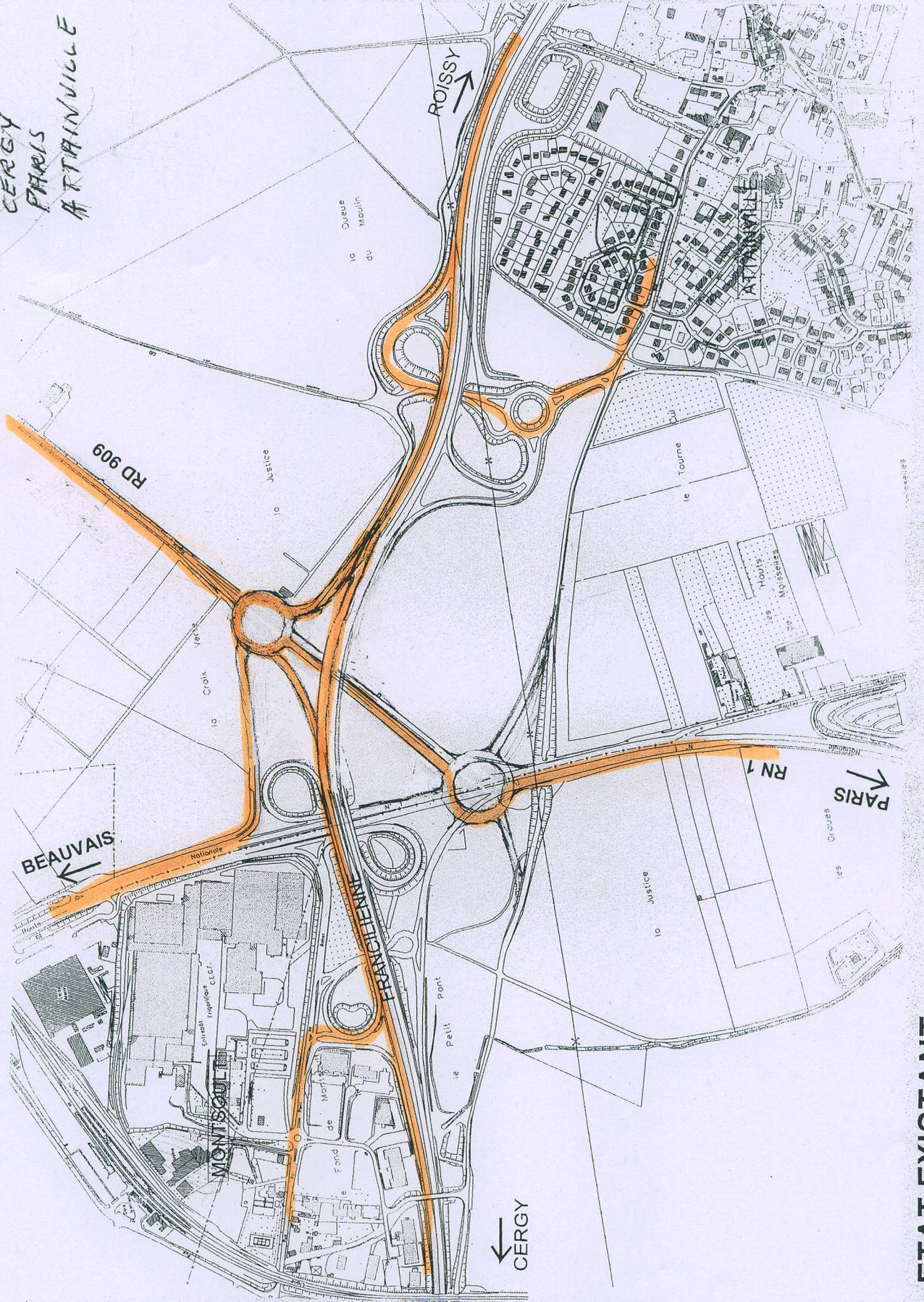
Dès que le choix du tracé, par Monsieur le Ministre, aura été formulé, le Conseil Municipal **DEMANDE** que le rond-point de la Croix Verte soit supprimé, dans le plus bref délai, sans attendre la réalisation du prolongement de l'Autoroute A 16. Que des merlons soient mis en place pour protéger la Commune de la station service au raccordement de la voie communale et de la Francilienne.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre, les membres présents,

Le Maire

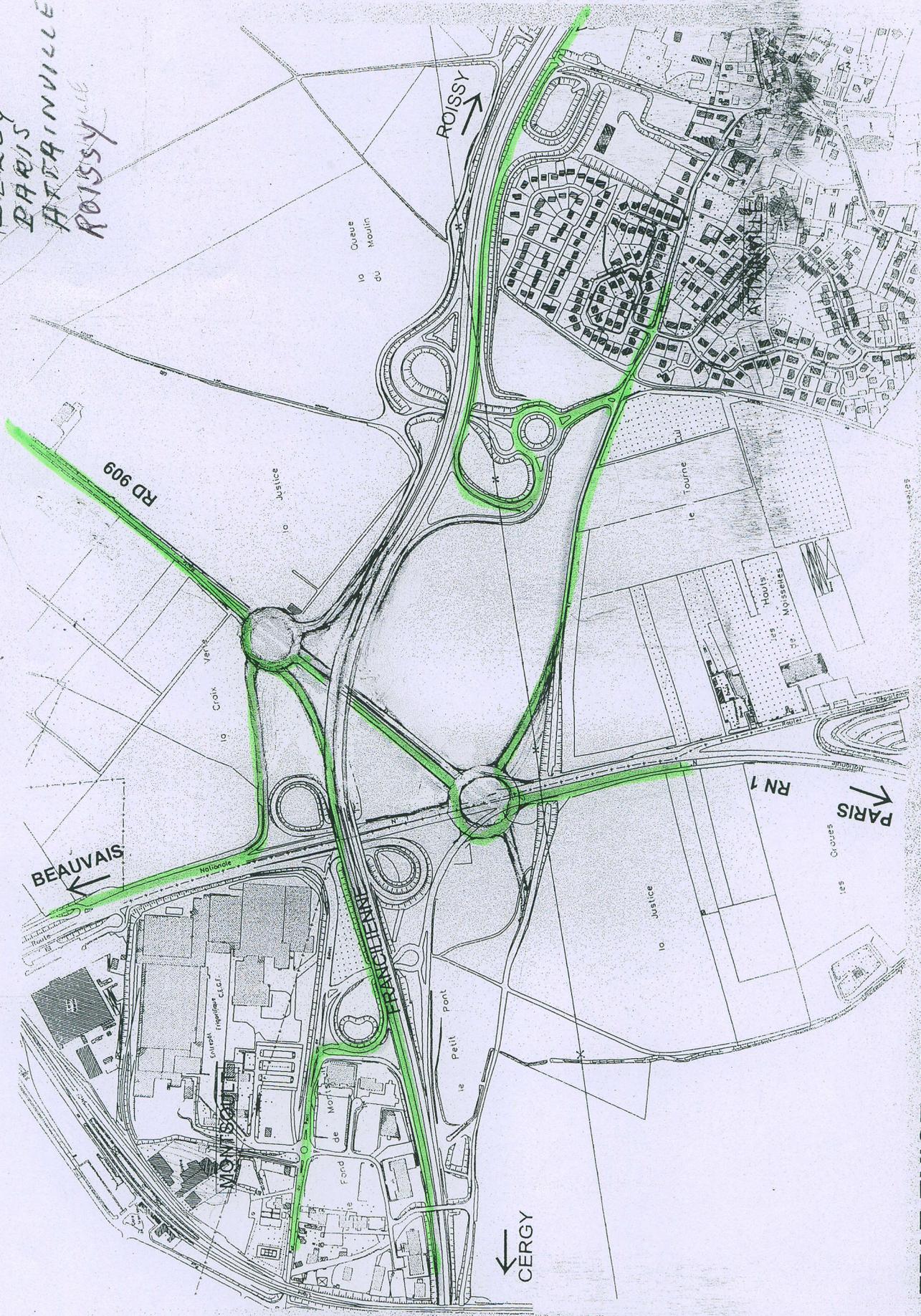
G. MISSEREY.

1 A
ROISSY
VIARNAIS
BEAUVAIS
MONTSOULT
CERGY
PARIS
ATTAINVILLE



ETAT EXISTANT

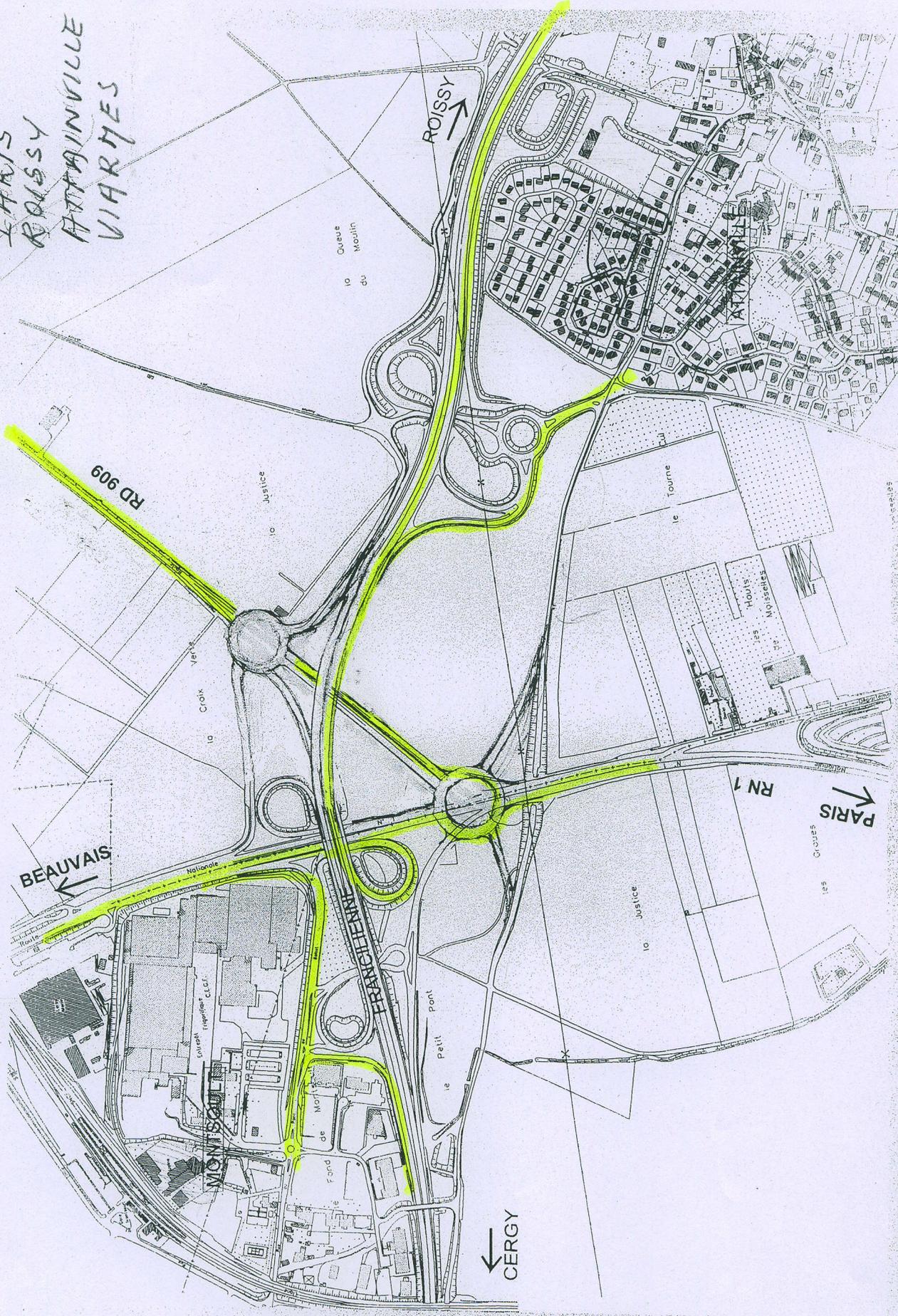
2
MARMES
BEAUVAIS
MONTSOULT
CERGY
PARIS
ATTAINVILLE
ROISSY



ETAT EXISTANT

3

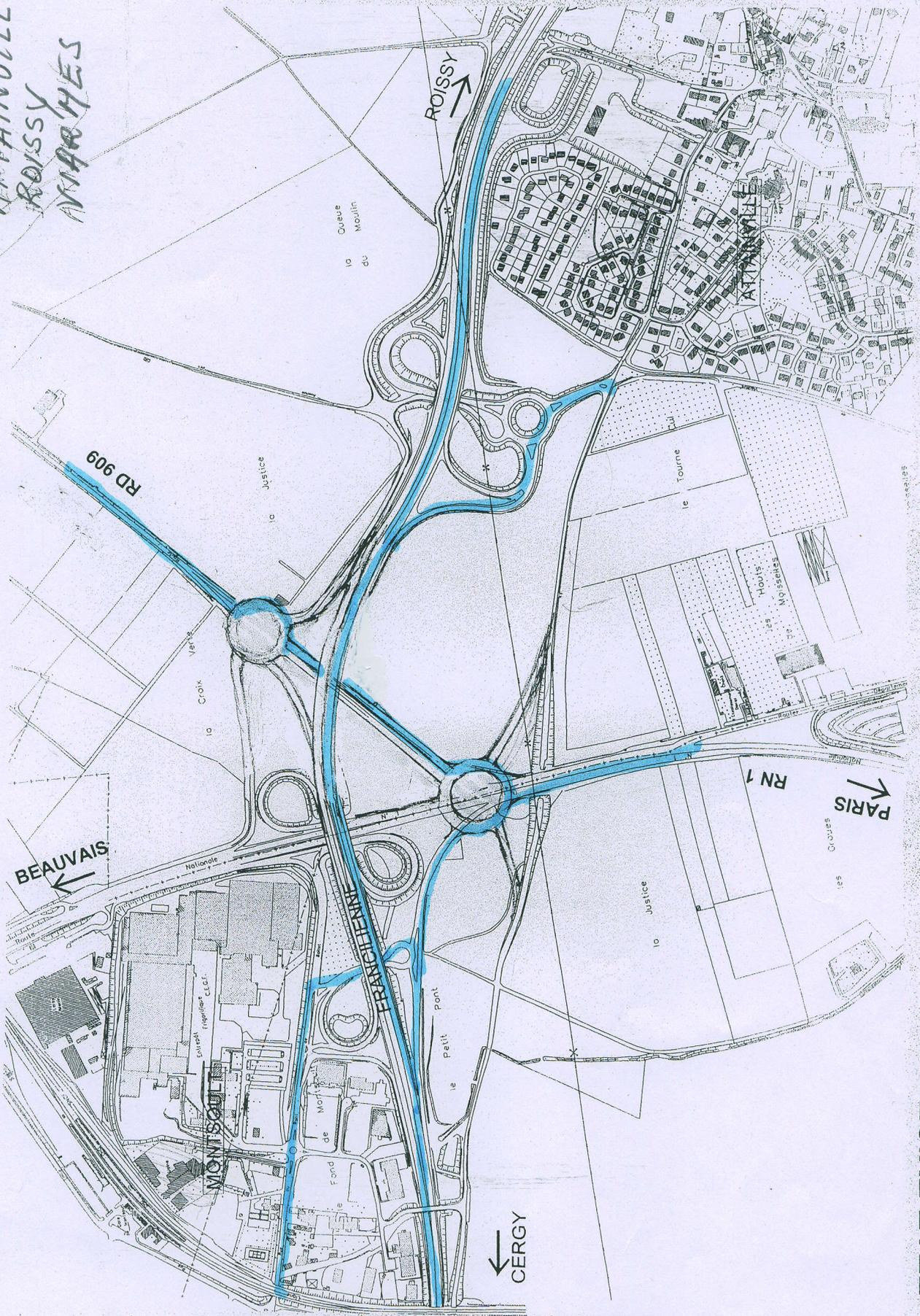
BEAUVAIS
MONTSOULT
CERGY
PARIS
ROISSY
ATTAINVILLE
VIARRES



ETAT EXISTANT

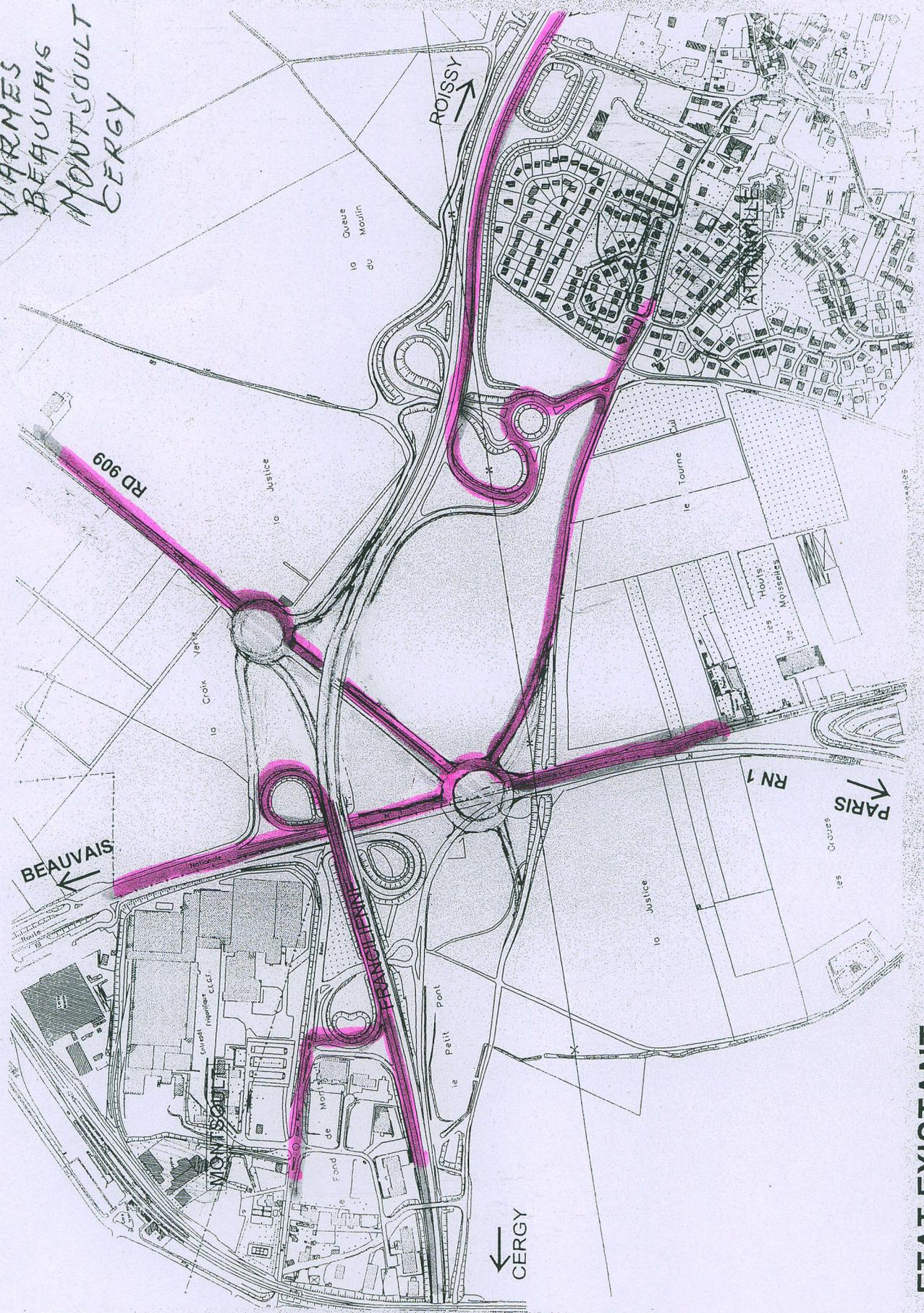
H

CERGY
MONTSOULT
PARIS
ATTAINVILLE
ROISSY
ANARCHES



ETAT EXISTANT

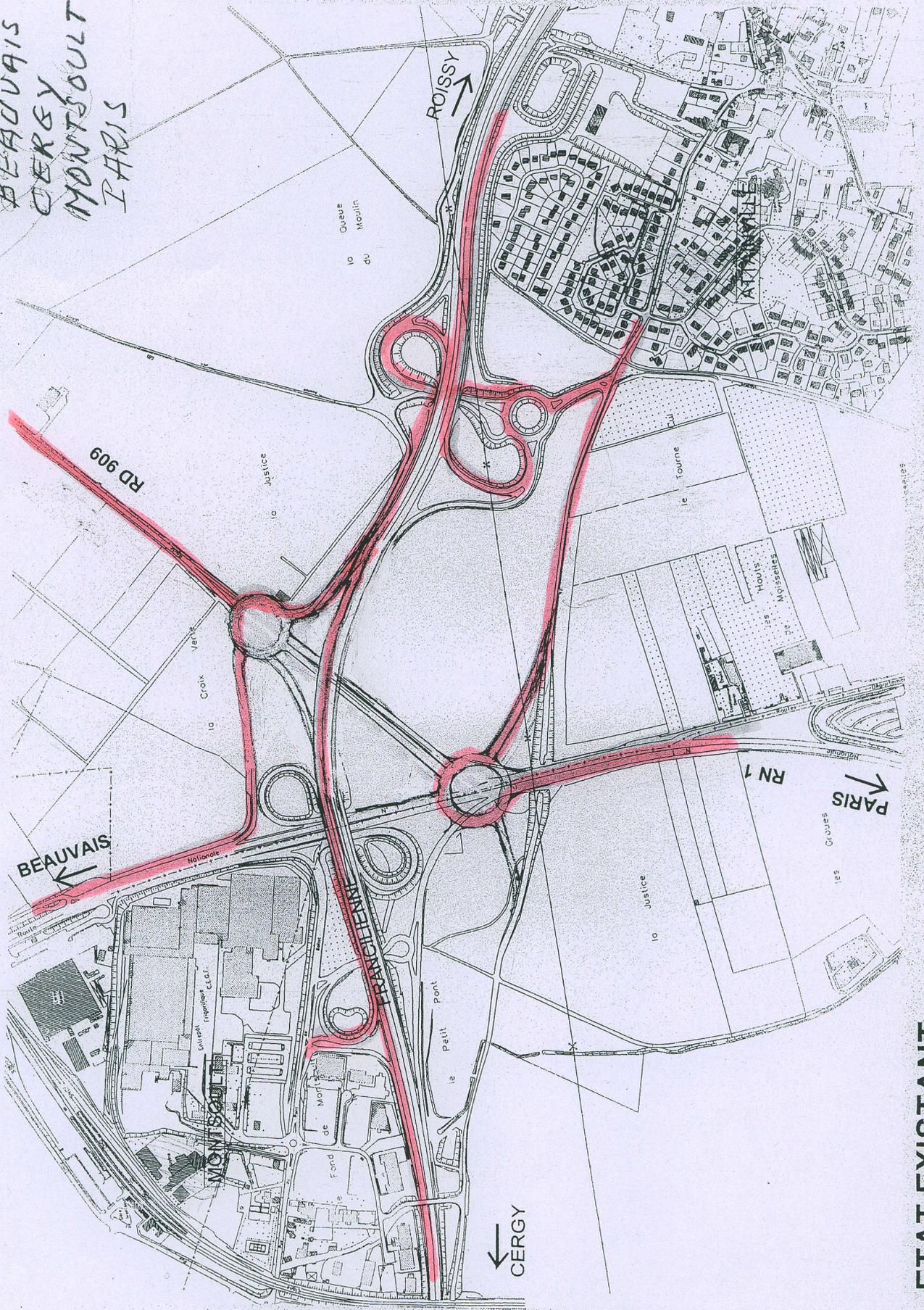
PARIS
ROISSY
ATTAINVILLE
VIARMES
BEAUVAIS
MONTSOULT
CERGY



ETAT EXISTANT

6

ATTAINVILLE
ROISSY
BEAUVAIS
MARGES
BERGY
MONTSOULT
PARIS



ETAT EXISTANT